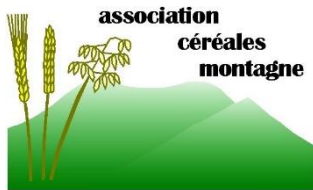
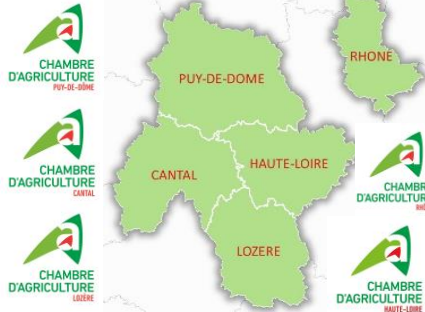


Bulletin Technique Céréales Montagne



N° 108 du 26 février 2026

Ce bulletin est réalisé à partir des observations réalisées sur cinq départements en zone montagne : le Cantal, la Haute-Loire, la Lozère, le Puy-de-Dôme et le Rhône ainsi que des expérimentations menées lors des années précédentes dans la région entre les Chambres d'Agriculture partenaires de l'ACM et ARVALIS – Institut du végétal.

Rédigé par Mathias Déroutède, conseiller ACM et CDA43

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'ARVALIS-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

ARVALIS
Institut du végétal



pepit
POLES D'EXPERIMENTATIONS PARTENARIALES
POUR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT
VERS LES AGRICULTEURS D'Auvergne-Rhône-Alpes

Les Chambres d'Agriculture de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Au sommaire :

- Patienter pour le désherbage dans les parcelles hydromorphes
- Choisir le bon produit en fonction de la flore présente
- Utiliser l'agronomie pour maîtriser les ray-grass et vulpins



Patienter pour le désherbage dans les parcelles hydromorphes

Les parcelles traitées à l'automne ou semées tardivement présentent généralement un état satisfaisant, avec une **très faible présence d'adventices**. Dans ces situations, un désherbage n'est pas nécessaire pour le moment. Une intervention pourra être envisagée ultérieurement, au printemps, si de nouvelles adventices apparaissent (gaillet, folle avoine...). **Pour les parcelles propres, faire l'impasse sur le désherbage.**

Dans les zones hydromorphes ou les parcelles sujettes à l'humidité, les céréales subissent les conséquences d'un excès d'eau, se traduisant par un **jaunissement dû à un manque d'oxygène** au niveau des racines, voire à une perte de pied. L'orge d'hiver est particulièrement vulnérable, mais les autres céréales ne sont pas épargnées. **Il est encore trop tôt pour prendre une décision de retournement ou non : l'ampleur de ces zones et le nombre de pieds viables (minimum 100 à 150 pieds/m²) vous aideront à prendre la décision.**

On observe également des **déchaussements sur les céréales moins développées**, sous l'effet des cycles gel/dégel. Dans ces situations, il est **déconseillé d'effectuer un passage d'herbicide ou d'utiliser une herse étrille**, afin de ne pas fragiliser davantage les cultures. **Effectuer un roulage lorsque les parcelles seront suffisamment ressuyées.**

☐ Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°

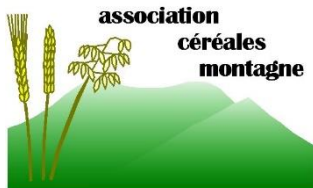
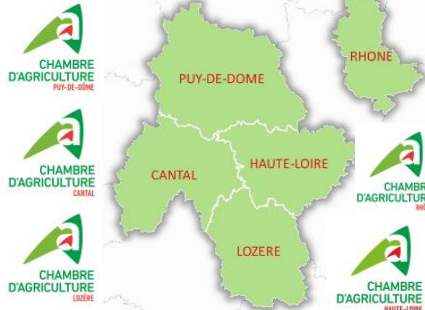
☒ Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Pour plus d'info consultez le [guide des bonnes pratiques phyto](#) et le [guide des pratiques alternatives](#) sur le site de la CA43

Association Céréales Montagne - Immeuble Interconsulaire - 16, Bd Bertrand 43012 Le Puy-en-Velay- 04.71.07.21.00
Contact : mderoutede@haute-loire.chambagri.fr



Bulletin Technique Céréales Montagne



L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

ARVALIS
Institut du végétal



pepit
PÔLES D'EXPÉRIMENTATIONS PARTENARIALES
POUR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT
VERS LES AGRICULTEURS D'Auvergne-Rhône-Alpes

Les **Chambres d'Agriculture** de **Haute-Loire**, du **Cantal** et du **Puy de Dôme** sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le **N°IF01762** dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Pour les parcelles semées précocement à l'automne et non désherbées, les adventices sont souvent déjà bien développées et nécessitent une attention prioritaire.

Avec le redoux de ces jours, des créneaux de désherbage apparaissent (absence de gel durant 5 jours, vent nul à faible, amplitudes thermiques dans la journée plus faible qu'en début de printemps).

La cible de ces désherbages sont avant tout les **graminées difficiles** à contrôler, comme le **ray-grass** ou le **vulpin**. Dans ces cas, il est crucial d'agir rapidement avant que ces adventices ne deviennent trop vigoureuses (voir liste produits antigraminées ci-après)

Choisir le produit en fonction de la flore présente

La stratégie de désherbage en sortie hiver doit être raisonné en fonction de la flore présente et de leur densité de peuplement au sein de la parcelle.

Présence de dicotylédones (bleuet, matricaire, lamier, ravenelle, pensée, véronique)

Programme (dose/ha)	Stade céréale	Coût (€/ha)	Remarques
PICOSOLO 70g + metsulfuron 20g	Fin tallage à 1 noeud	20	Besoin de Tmoy journalière > 8°C. Attention aux résistances si usage répété. Seule solution anti-graminée sur orge d'hiver
FLEXCARD 0,2 L	Fin tallage	12	Traitement sur véronique, pensée peu développée et avec faible rémanence pour semer une prairie sous couvert
PRIMUS 75g + metsulfuron 25g	Fin tallage à dernière feuille pointante	15-20	Ciblage bleuet, véronique, pensée, gaillet, mouron des oiseaux voire rumex si désherbage courant montaison.
PICOSOLO 70g + PIXXARO EC 0,4 L	Fin tallage à 1-2 noeuds	32	Spectre d'action complet sur dicots sauf matricaire
PRESITE SX 75g		20	Spectre d'action assez complet sauf gaillet, fumeterre, bleuet, moyen sur véronique. Attention à l'emploi répété d'herbicides de la famille des sulfonilurées
ONMERA LQM 1 L		34	Spectre d'action assez complet hormis fumeterre et véronique, moyen sur pensée. Attention à l'emploi répété d'herbicides de la famille des sulfonilurées

☐ Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°

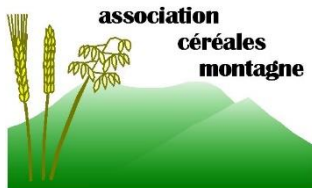
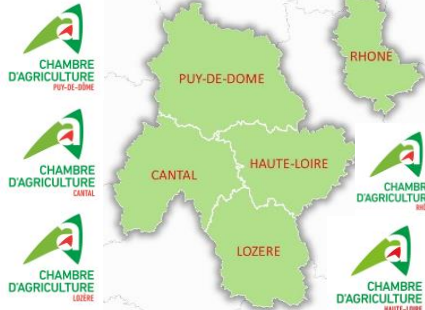
☒ Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Pour plus d'info consultez le [guide des bonnes pratiques phyto](#) et le [guide des pratiques alternatives](#) sur le site de la CA43

Association Céréales Montagne - Immeuble Interconsulaire - 16, Bd Bertrand 43012 Le Puy-en-Velay- 04.71.07.21.00
Contact : mderoulede@haute-loire.chambagri.fr



Bulletin Technique Céréales Montagne



L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

ARVALIS
Institut du végétal



pepît
POLES D'EXPERIMENTATIONS PARTENARIALES
POUR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT
VERS LES AGRICULTEURS D'Auvergne-Rhône-Alpes

Les Chambres d'Agriculture de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Présence de ray-grass et/ou vulpin

Programme (dose/ha)	Stade céréale	Coût (€/ha)	Remarques
AXIAL PRATIC 1,2 L + ACTIROB B 1 L	Fin tallage – début montaison	48	Besoin de Tmoy journalière > 8°C. Attention aux résistances si usage répété. Seule solution anti-graminée sur orge d'hiver
QUASAR 0,25 kg + ACTIROB B 1 L	Fin tallage – début montaison	43	A privilégier sur ray-grass. Efficace à basses températures (5-6 °C). Attention aux résistances, si usage répété.
ATLANTIS PRO 1,1 L ou LEVTO WG 0,4 kg (sur vulpins)	Fin tallage – début montaison	50	A privilégier sur vulpins. Efficace à basses températures (5-6 °C). Attention aux résistances, si usage répété.
RADAR 0,275 kg + ACTIROB B 1 L	Fin tallage – début montaison	51	Produit complet anti-graminées et antidicot. Efficace à basses températures (5-6 °C). Attention aux résistances, si usage répété.

Attention, sur orge d'hiver seul AXIAL PRATIC peut être utilisé. Les autres herbicides antigraminées ci-dessus ne sont pas sélectifs de l'orge !

Tableau : Composition des spécialités commerciales et homologation

Produit	Cultures homolog.	Matières actives	DVP / ZNT *	Conditions d'utilisation
ALLIE, ARKEM, ALIGATOR	Blé, orge, triticale, seigle	Metsulfuron 200 g/kg	ZNT 5m	3 feuilles à dernière feuille étalée sur adventices jeunes. Interdit sur sols drainés avec plus de 45% d'argile Utilisation possible à partir de 0°C. Attention aux fortes amplitudes thermiques
ALLIE STAR SX	Blé, orge, triticale, seigle	Metsulfuron 111 g/kg + Tribénuron 222 g/kg	ZNT 5m	3 feuilles à dernière feuille étalée sur adventices jeunes. Interdit sur sols drainés avec plus de 45% d'argile. Utilisation possible à partir de 0°C. Attention aux fortes amplitudes thermiques
PICOSOLO	Blé, orge, triticale	Picolinafen 750 g/L	ZNT 50m DVP 5m	Pré-levée à épi 1cm. Utilisation possible à partir de 0°C. Attention aux fortes amplitudes thermiques
PIXXARO EC	Blé, orge, triticale, avoine	Fluroxypyr 403 g/L+ Halauxifen 12,5 g/L	ZNT 5m	3 feuilles au stade gonflement de la céréale (juste avant sortie de l'épi. Efficace à partir de 2°C.

☐ Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°

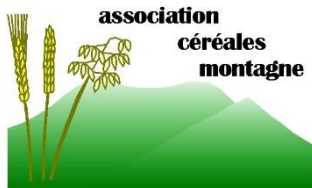
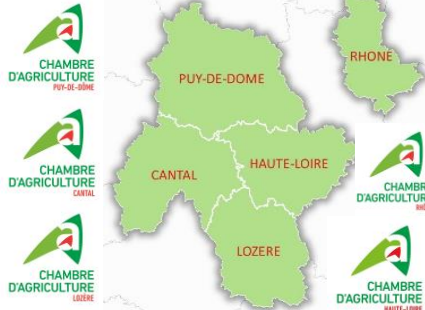
☒ Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Pour plus d'info consultez le [guide des bonnes pratiques phyto](#) et le [guide des pratiques alternatives](#) sur le site de la CA43

Association Céréales Montagne - Immeuble Interconsulaire - 16, Bd Bertrand 43012 Le Puy-en-Velay- 04.71.07.21.00
Contact : mderoulede@haute-loire.chambagri.fr



Bulletin Technique Céréales Montagne



L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

ARVALIS
Institut du végétal



Les **Chambres d'Agriculture** de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.

Produit	Cultures homolog.	Matières actives	DVP / ZNT *	Conditions d'utilisation
ABAK, QUASAR	Blé, triticale, seigle,	Pyroxsulam 75 g/kg	ZNT 5m	3 feuilles à 2 nœuds sur adventices jeunes. Interdit sur sols drainés avec plus de 45% d'argile. Utilisation possible à partir de 0°C. Attention aux fortes amplitudes thermiques
OCTOGON, RADAR	Blé, triticale, seigle	Pyroxsulam 68,3 g/kg + Florasulam 22,8 g/kg	ZNT 20m DVP 20m	Sortie hiver à 2 nœuds sur adventices jeunes. Utilisation possible à partir de 0°C. Attention aux fortes amplitudes thermiques
LEVTO WG, ENJEU	Blé, triticale, seigle	Mesosulfuron 30 g/kg + Iodosulfuron 6 g/kg	ZNT 5m	Sortie hiver à 2 nœuds sur adventices jeunes. Utilisation possible à partir de 0°C. Attention aux fortes amplitudes thermiques
TALLIT STAR, COSSACKS TAR	Blé, triticale	Mesosulfuron 45 g/kg + Iodosulfuron 45 g/kg + Thiencarbazone 37,5 g/kg	ZNT 5m	Sortie hiver à 2 nœuds sur adventices jeunes. Interdit sur sols drainés avec plus de 45% d'argile. Utilisation possible à partir de 0°C. Attention aux fortes amplitudes thermiques
PRIMUS	Blé, orge, triticale, seigle	Florasulame 50 g/L	ZNT 5m	Sortie hiver à 2 nœud. Bonne efficacité sur véronique, pensée, gaillet.
FLEXCARD	Blé, orge, triticale, seigle	Diflufénicanil 500 g/L	ZNT 20m DVP 5m	Fin tallage. Bonne efficacité sur véronique et pensée si pas trop développé

• **ZNT** : Zone non traitée en bordure de cours d'eau. Les ZNT de 50m et 20m sont réductibles à 5m en cas de respect des Bonnes Conditions Agro-environnementales :

- o Bande enherbée de 5m de large en bordure des cours d'eau
- o Cahier d'enregistrement des pratiques culturales à jour
- o Utilisation de buses homologuées ZNT en bordure des cours d'eau. Cette liste est mise à jour chaque année sur le site de la DGAL.

• **DVP** : Dispositif végétalisé permanent en bordure de cours d'eau de 5 à 20m de large. Une bande enherbée, autre que la culture en place doit être implantée en cas d'utilisation des produits concernés par cette réglementation. Cette largeur est incompressible, elle ne peut être réduite par exemple en utilisant des buses homologuées ZNT.

☐ Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°

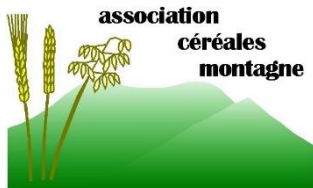
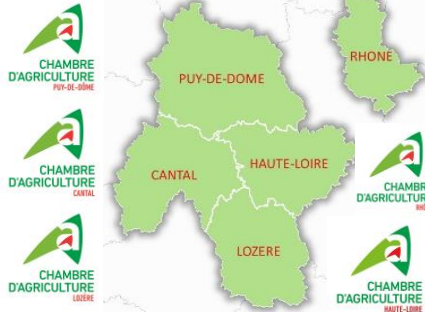
☒ Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Pour plus d'info consultez le [guide des bonnes pratiques phyto](#) et le [guide des pratiques alternatives](#) sur le site de la CA43

Association Céréales Montagne - Immeuble Interconsulaire - 16, Bd Bertrand 43012 Le Puy-en-Velay- 04.71.07.21.00
Contact : mderoulede@haute-loire.chambagri.fr



Bulletin Technique Céréales Montagne



Utiliser l'agronomie pour maîtriser les ray-grass et vulpins

Les ray-grass et les vulpins, une fois parvenus à un **stade avancé** de développement, deviennent particulièrement **difficiles à éradiquer**, réduisant ainsi l'efficacité des herbicides. Pour limiter leur prolifération dans les cultures céréalières, **il est indispensable de mettre en œuvre des techniques agronomiques adaptées**. Parmi les stratégies les plus efficaces, on retrouve **la rotation des cultures, le décalage des dates de semis et l'alternance entre labour et non-labour**. Ces méthodes permettent de gérer les populations d'adventices de manière durable, tout en réduisant la dépendance aux solutions chimiques.

L'allongement des rotations, avec l'introduction de **prairies temporaires** ou des **cultures estivales** comme le maïs pour les meilleures parcelles, **perturbe le cycle biologique des adventices**. Cela diminue significativement la pression exercée par celles qui germent principalement en automne, telles que les véroniques, les pensées, les ray-grass et les vulpins.

Décaler la date de semis des céréales d'automne constitue une autre méthode **efficace pour limiter la levée des ray-grass et des vulpins**. Selon les essais menés par Arvalis, retarder le semis du blé d'environ 20 jours par rapport aux dates habituelles permettrait de réduire les levées automnales de vulpins de 80 % et celles des ray-grass de 50 %. Ce levier est particulièrement recommandé pour les parcelles les plus infestées. Attention cependant à ne pas compromettre le potentiel des céréales avec des semis trop tardif, notamment en altitude !

Le **labour occasionnel**, pratiqué tous les 3 à 4 ans, s'avère utile pour **contrôler les adventices dont les graines ont une faible persistance dans le sol**. Cela concerne de **nombreuses graminées, comme les vulpins, les ray-grass, les folles-avoines, les bromes, les panics, les sétaires et les digitaires**, ainsi que certaines dicotylédones, telles que les gaillets et les bleuets. En revanche, cette technique est moins efficace contre les dicotylédones dont les graines conservent leur pouvoir germinatif plus longtemps, comme les renouées, les chénopodes, les amarantes et les rumex.

Enfin, le **faux-semis** consiste à réaliser un **travail superficiel du sol** (sur 3 à 4 cm de profondeur maximum) à l'aide d'un déchaumeur ou d'une herse étrille. Cette technique vise à **stimuler la germination des graines d'adventices** présentes en surface, **afin de les détruire avant l'implantation de la culture principale**. Pour une efficacité optimale, il est recommandé d'effectuer cette opération environ trois à quatre semaines avant le semis, en évitant ainsi la levée d'adventices dans la culture future. Pour cibler spécifiquement les ray-grass et les vulpins, il est conseillé de pratiquer le faux-semis en septembre ou octobre, lorsque l'humidité du sol favorise leur germination.

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

ARVALIS
Institut du végétal



pepît
POLES D'EXPERIMENTATIONS PARTENARIALES
POUR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT
VERS LES AGRICULTEURS D'Auvergne-Rhône-Alpes

Les **Chambres d'Agriculture** de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



☐ Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°

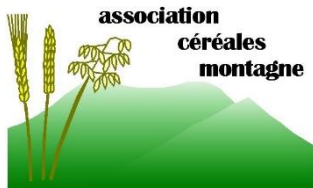
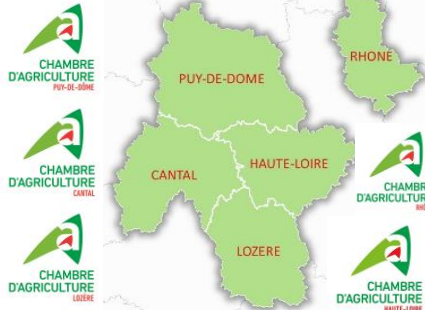
☒ Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Pour plus d'info consultez le [guide des bonnes pratiques phyto](#) et le [guide des pratiques alternatives](#) sur le site de la CA43

Association Céréales Montagne - Immeuble Interconsulaire - 16, Bd Bertrand 43012 Le Puy-en-Velay- 04.71.07.21.00
Contact : mderoulede@haute-loire.chambagri.fr



Bulletin Technique Céréales Montagne



Pour approfondir vos connaissances, consultez notre [brochure technique dédiée à la lutte agronomique contre les adventices](#).

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

ARVALIS
Institut du végétal



pepit
PÔLES D'EXPÉRIMENTATIONS PARTENARIALES
POUR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT
VERS LES AGRICULTEURS D'Auvergne-Rhône-Alpes

Les **Chambres d'Agriculture** de **Haute-Loire**, du **Cantal** et du **Puy de Dôme** sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le **N°IF01762** dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.

Fiches CEPP alternatives aux herbicides

Avant de recourir aux traitements herbicides, plusieurs actions préventives peuvent être mises en place pour lutter contre les adventices comme la rotation des cultures. Des actions curatives peuvent également se substituer dans certaines situations aux traitements herbicides.

Ces solutions sont décrites dans les fiches CEPP suivantes :

- [2021-030](#) : Désherber les cultures en rang au moyen d'un outil de désherbage mécanique [Agro-équipement]
- [2022-120](#) : Réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques par la diversification des cultures dans les systèmes de production annuelle [Allocation du sol]

Vous pouvez consulter également le guide des pratiques alternatives aux produits phytosanitaires disponible sur le site de la Chambre d'Agriculture.



☐ Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°

☒ Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Pour plus d'info consultez le [guide des bonnes pratiques phyto](#) et le [guide des pratiques alternatives](#) sur le site de la CA43

Association Céréales Montagne - Immeuble Interconsulaire - 16, Bd Bertrand 43012 Le Puy-en-Velay- 04.71.07.21.00
Contact : mderoulede@haute-loire.chambagri.fr

